

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
à retourner à l'Office Notarial

VOTRE ETAT CIVIL

Monsieur

Madame

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms complets :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Profession :

Nationalité :

Adresse actuelle :

Code postal :

Ville :

(PAYS):

Email :

Numéro de téléphone :

Nous vous remercions de nous transmettre une copie de votre pièce d'identité/passeport.

Si vous êtes ressortissant d'un Etat situé hors de l'Union Européenne, nous vous remercions de joindre une copie de votre carte de résident ou de séjour et de votre acte de naissance traduit en français.

SITUATION MATRIMONIALE

Le cas échéant, nous vous remercions de joindre une copie du livret de famille.

Célibataire

Pacsé(e)

Nom et prénoms du partenaire :

Date du PACS :

Mairie/Tribunal de dépôt ou nom et adresse du notaire :

Régime adopté :

Nous vous remercions de nous transmettre une copie de votre convention de PACS.

Marié(e)

Nom et prénoms du conjoint :

Date du mariage :

Lieu du mariage :

Avez-vous signé un contrat de mariage ?

Oui

Régime adopté :

Nom et adresse du notaire :

Date du contrat :

Nous vous remercions de nous transmettre une copie de votre contrat de mariage.

Non

Pays de la première résidence
du couple sitôt après le mariage :

Avez-vous vécu dans un pays étranger :

Oui (quel(s) pays) :

Non

Avez-vous changé de régime matrimonial ?

Oui Régime adopté :

Nom et adresse du notaire :

Date de l'acte :

Nous vous remercions de nous transmettre une copie de votre changement de régime matrimonial.

Non

Divorcé(e)

Nom et prénoms de l'ex-conjoint :

Date du divorce :

Tribunal / Notaire dépositaire :

Nous vous remercions de nous transmettre la copie de votre jugement/convention de divorce.

Veuf/veuve

Nom et prénoms du défunt :

Date du décès :

Notaire ayant réglé la succession :

SITUATION PROFESSIONNELLE

- Vous êtes commerçant, artisan, ou dirigeant de société
- Vous êtes, à titre personnel, en état de cessation de paiement ou concerné par une procédure collective
- Vous êtes en situation de surendettement

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'État dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945. Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants : les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.), les offices notariaux participant ou concourant à l'acte, les établissements financiers concernés, les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales, le Conseil supérieur du notariat ou son délégué, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme équivalente par la Commission européenne. La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales. Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les intéressés peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, ils peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous y opposer pour des raisons tenant à votre situation particulière. L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les intéressés peuvent contacter à l'adresse suivante : dpo.notaires@datavigiprotection.fr. Si ces personnes estiment, après avoir contacté l'office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.